APAC assurances

LES ASSURANCES DES PERSONNES PHYSIQUES

CONCERNANT LES ACTIVITES ET LES BIENS DES PERSONNES

Les personnes physiques peuvent souscrire les contrats suivants, à titre personnel :

RISQUES VEHICULES A MOTEUR

L'APAC/LIGAP propose des contrats d'assurance complets pour garantir les véhicules motorisés des personnes physiques. Le réseau des 4 000 garages agréés répartis sur l'ensemble du territoire français permet la réparation rapide sans avance de fonds (sauf franchise).

RISQUES FAMILIAUX D'HABITATION

L'APAC/LIGAP propose également des contrats Responsabilité civile familiale et privée et Multirisque Habitation à tarifs préférentiels au profit des personnes physiques, qu'elles soient locataires, propriétaires occupants ou propriétaires non occupants.

PROTECTION JURIDIQUE

Plusieurs produits peuvent être proposés avec des niveaux de garanties (domaines d'intervention et plafonds de prise en charge des frais de procédure) plus ou moins importants et permettant donc une parfaite adaptation aux besoins des assurés.

En tout état de cause, il s'agit de contrats permettant de disposer d'une assistance pour faire face aux **litiges rencontrés dans le cadre de la vie privée** et de prise en charge des frais et honoraires liés à une éventuelle procédure judiciaire.

MULTILOISIRS

La carte Multiloisirs couvre les souscripteurs 24/24 h quels que soient le lieu et le moment de l'activité pratiquée, sportive ou de loisir, hors activité professionnelle. Elle permet de bénéficier des garanties offertes par l'assurance de base pour les activités pratiquées au sein de l'association ou à titre individuel.

UNE OPTION « MATERIEL » EST EGALEMENT PROPOSEE

En effet, les détenteurs de la carte Multiloisirs peuvent souscrire l'option « Dommages Matériel » afin de garantir les biens leur appartenant et qu'ils utilisent lors de leurs activités.

Document non contractuel